



CAIRANNE, LE

MAIRIE
DE
C A I R A N N E
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2016

Le conseil municipal s'est réuni le 08 juillet 2016, à 19.00 heures sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, salle du Conseil. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

Absent et excusé : Pascal FRANZAK

POUVOIRS : Stéphane CHARANCON à M. Roger ROSSIN – Amandine ROLLIN à Claudine MONIER – Vincent SEVE à José CANDEL

Mme. Evelyne VILELA est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour, qui concernent :

- La vente du terrain de la gravière
- La modification de la régie des services administratifs
- La demande de subvention de l'association de karaté

Le Conseil municipal est d'accord pour ces modifications.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT POUR ASSURER LA CONTINUTE DES VOIES DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

Monsieur le Maire présente au Conseil, le projet de création d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie au profit du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière. Ce projet a été décidé par M. le Préfet et le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF).

Situation administrative :

La piste concernée présente les caractères suivants :

Nom	Massif	Longueur totale	Longueur des tronçons concernés par la servitude	Nombre de parcelles concernées par la servitude	Surface totale des emprises de la servitude
RC 10	Rasteau-Cairanne	7 925 m	2 034 m	54	13 727 m2

La piste RC 10 se situe sur un massif boisé dense empiétant sur le territoire de cinq communes (**Buisson – Roaix – Rasteau – Saint-Roman-de-Malegarde et Cairanne**).

Les trois quarts du linéaire de la piste traversent des propriétés communales. Le quart restant est composé de quatre tronçons passant par des parcelles appartenant à des propriétaires privés. La majeure partie des infrastructures de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) qui traversent ces propriétés privées ne bénéficie d'aucune forme de maîtrise foncière. Afin de maintenir la continuité de ce type de voies il est nécessaire que les emprises des ouvrages DFCI, fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement, comme prévu dans le code forestier. Ces servitudes permettraient également la mise aux normes de certaines infrastructures en autorisant la réalisation de bandes de roulement pouvant aller jusqu'à 6 mètres de largeur voire plus...

M. le Maire explique au Conseil, que ce projet est soumis à une enquête publique qui s'est ouverte le 27 juin et sera clôturée le 27 juillet 2016, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont consultables en Mairie de Cairanne. M. le Maire précise qu'il a envoyé un courrier à tous les propriétaires concernés de la Commune de Cairanne. M. le Maire s'étonne du peu d'éléments dans le montage de ce dossier, cartographie non précise, relevé topographique inexistant, bandes de roulement d'au moins 6 mètres minimum (le maximum on ne le connaît pas), alors que le chemin est déjà très large. De plus ce projet concernent des terres plantées en vignes et qui aujourd'hui sont classées en « cru » qui vont de ce fait se trouver impactées par des servitudes de passage et d'aménagement, réduisant leur valeur foncière, sans oublier que ces divers aménagements porteront atteinte à notre patrimoine agricole et paysager. Monsieur le Maire pense que ce projet n'a pas du faire l'objet, d'un déplacement sur le terrain. . Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis défavorable à ce projet.

2.- CLOTURE DE LA REGIE DU GITE :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Mme. Christine VERNEY, Inspecteur divisionnaire de la Trésorerie, lors de son passage en Mairie, celle-ci lui a conseillé qu'il serait opportun de clôturer la régie d'avances et de recettes du gîte communal le « Ventabren » car celui-ci ne fonctionne plus depuis septembre 2012. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Services administratifs :

Mme. Christine VERNEY souhaite que l'on nomme un régisseur suppléant (Mme gyslaine Malarthe) et que l'on modifie l'article 11 de la délibération prise en séance du 07 décembre 1998, en ce sens « **le régisseur verse auprès du Comptable Public Assignataire, la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses une fois par trimestre et obligatoirement au 31/12 de chaque année** » Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

3 - PRECISIONS APPORTEES A LA DELIBERATION DU 11/02/2016 :

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de reprendre la délibération du 11 février et du 17 avril 2016 concernant la création du cimetière, de son parking, d'un columbarium et d'un espace cinéraire. En effet il y a lieu de modifier le montant estimé des travaux qui s'élève aujourd'hui à la somme de 117 094.29 € hors taxes et de solliciter une aide financière du conseil régional dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire d'un montant de 30 % hors taxes. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

4 - DELIBERATION MODIFICATIVES

SECTION INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir

CHAPITRE	Compte	Opération	NATURE	MONTANT
16	165	opfi	Dépôts et cautionnements reçus	+ 600.00
23	2313	188	Mise aux normes caveau	+ 200.00
23	21568	193	Matériel à incendies	+ 700.00
23	2312	192	Mise aux normes arrosage stade	+ 5 000.00
21	2117	10008	Acquisition bois et forêts	+ 500.00
21	2158	191	Matériel technique école	+ 3 000.00
21	21578	190	Acquisition container	+ 600.00
			TOTAL	+ 10 600.00

Crédits à réduire

23	2315	182	Aménagement RD 69	- 10 600.00
----	------	-----	-------------------	-------------

Monsieur le Maire et M. Laurent Brusset précisent qu'afin de financer ces programmes, on réduit les crédits concernant la RD 69 travaux trottoirs et voirie, car ce programme est reporté pour le début d'année 2017. En effet, le Syndicat RAO doit intervenir pour effectuer des travaux sur la RD8 entre l'arrêt bus et le giratoire.
Adopté à l'unanimité.

SECTION FONCTIONNEMENT / VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

CHAPITRE	Compte	Opération	NATURE	MONTANT
<i>Compte</i>	<i>Dépenses</i>			
012	6413		Personnel non titulaire	+ 3 500.00
012	6411		Personnel titulaire	+ 3 500.00
014	73925		Fonds péréquation ressources intercom	+ 2 500.00
<i>Compte</i>	<i>Recettes</i>			
013	6419		Remboursement sur rémunérations person.	+ 9 500.00

Adopté à l'unanimité.

5 – ACQUISITION ET ECHANGE DE PARCELLES AU VIEUX VILLAGE :

Monsieur le Maire explique à ses collègues que Mme. Marie-Ange IMBS, souhaite vendre une parcelle au Vieux Village cadastrée BE n° 186 d'une superficie de 20.00 m2 pour l'euro symbolique, les

frais de notaire générés par cette opération seront totalement pris en charge par la Commune. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

L'échange suivant concerne la propriété de M. Laurent Brusset pour la parcelle BE 196 de 15 m² et M. Daniel BRUSSET pour la parcelle BE 195 de 60.00 m². Monsieur le Maire précise que les toilettes empiètent quelque peu, sur ces deux propriétés aussi M. le Maire souhaite régulariser cette situation. Il explique que lors du dernier goudronnage (juin), l'entreprise s'est appliquée à redessiner la parcelle 195 dans sa partie est, il reste à régulariser la parcelle 196, au moyen d'alignement individuel des limites Nord, Est et Sud. Monsieur le Maire, demande à M. Laurent BRUSSET de sortir, celui-ci étant directement concerné par ce projet.

M. le Maire précise que les frais de géomètres seront totalement pris en charge par la Commune. Le Conseil est d'accord pour ce projet à 13 voix pour.

6 – ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES COMMUNES MEMBRES DE LA COPAVO :

M. le Maire explique que la loi du 16 décembre 2010, article 5211-39-1 du CGTC, impose l'élaboration dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux d'un rapport relatif aux mutualisations de service entre l'EPCI et les communes qui le composent. Ce rapport est complété par un schéma de mutualisation, à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Il s'avère que la COPAVO et les communes mutualisent déjà leurs moyens pour l'exercice de compétences communales ou intercommunales.

Il est donc proposé aux communes :

■ **De maintenir les actions de mutualisations existantes que ce soit sous forme de convention, de mise à disposition, de prestations de service, ou de services communs, à savoir :**

- Instruction du droit des sols
- Accueil périscolaire
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- Service d'accueil minimum en cas de grève dans les écoles
- Mise en réseau des bibliothèques
- Assistance administrative aux communes
- Interventions en milieu scolaire
- Regroupement pédagogique
- Billetterie des spectacles
- Groupement de commandes
- Surveillance de baignade
- Commission intercommunale de sécurité
- Prêt de véhicules, de matériel pédagogique et technique
- Tourisme

■ **De retenir les nouvelles actions de mutualisation suivantes :**

- **Les chiens errants** : la prestation de transport des animaux pour mise en fourrière ou SPA est proposée aux mairies depuis le début d'année 2016. Les modalités financières seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une convention.
- **Les assurances** : mise en place à la demande, d'une procédure de consultation conjointe, COPAVO-MAIRIES, en matière d'offre de contrats d'assurances
- **Le groupement de commandes** : renforcement du procédé de groupement de commandes. En ce qui concerne plus particulièrement le marquage au sol, une procédure d'achat mutualisé sera mise en œuvre pour l'acquisition de la peinture ainsi que pour les prestations de marquage réalisées par les entreprises. Mutualisation adoptée à l'unanimité.

7 – ACQUISITION TERRAIN GRAVIERE :

M. Frédéric NOTAMY, Conseiller en immobilier, qui avait rencontré Monsieur le Maire il y a quelques jours, vient de lui apprendre qu'il a vendu le terrain de la gravière sis quartier « les Grès », cadastré section BC n° 701 d'une superficie de 1544 m², moyennant le prix de 94 184.00 € (soit 61.00

€/m2) à la SARL BRAZIMMO Sise 250 chemin des Castoux à Bouchet 26790. Cette société a pour projet la construction d'un collectif de 3 ou 4 bâtiments locatifs.

Monsieur Laurent BRUSSET indique, que ces terrains ont été remblayés après l'exploitation d'une ancienne gravière comblée et que le prix tient compte de cette situation, toutes ces prescriptions et réserves figureront sur l'acte de vente.

Monsieur le Maire explique que les frais de Notaire seront à la charge exclusive de l'acheteur. Adopté à l'unanimité des membres présents.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION KARATE CLUB CAIRANNAIS :

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de se prononcer sur la demande de subvention du karaté club Cairannais qui est une nouvelle association ; il rappelle l'importance de celles-ci pour la vie de notre Village et demande de bien vouloir se prononcer sur le montant de cette aide. Après discussion la subvention est fixée à 300.00 € à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Proposition par M. Marcel RICHAUD, d'un concert de musique classique (4 musiciens) au vieux Village pour le 15 août 2016. A l'issue du concert un vin sera servi.

M. le Maire précise qu'il a fait l'achat de 40 tables de réception et de 20 bancs afin de renouveler notre stock et nous permet d'éliminer le matériel abimé.

Lors de l'inauguration de la fête des Vins Mrs les Préfet et Sous-Préfet seront présents.

M. le Maire fait circuler l'avant-projet de l'aménagement de la place avec reconstruction d'une halle, afin d'avoir un lieu couvert et un coin barbecue, suppression du point infos et déplacement des toilettes publiques, embellissement de la fontaine et cheminement place.

Festivités du 14 juillet 2016

12 h 20 h – vide grenier et vide dressing

A partir de 14 h jeux gonflables

A 14 H concours de boules familial

A 18 h vin d'honneur offert par la municipalité

A 20 h repas républicain

Animation « PENA GASOLINE » et à 23 h animation DJ

24 JUILLET – FETE DES VINS

FETE DU « CRU » le 28/08/2016 - REPAS ouvert à tous les Cairannais – gratuit

Buffet froid préparé par Davy BERNARD (prévision 200 à 300 personnes)

Animation musicale prise en charge par le Syndicat des Vignerons + le vin

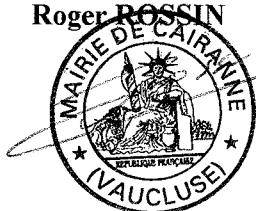
18 H vernissage des bennes.

Le 03/09/2016 : le concours de boules élus de la COPAVO se déroulera à CAIRANNE

M. Laurent Brusset indique que la Réception des travaux de la STEP, concernant la 1^{ère} tranche se déroulera le mardi 12 juillet à de la 1^{ère} tranche des travaux sur la STEP, mise à niveau terminé système traitement changé, une partie de la pouzolane a été remplacée, peut-être un réhaussement sera à envisager.

Après un dernier tour de table la séance est levée à 20 H 15.

Le Maire,
Roger ROSSIN



La Secrétaire
Evelyne VILELA